

Me Pierre Pelletier

Avocat

2843, rue des Berges
Lévis (Québec) G6V 8Y5

Téléphone : 418 903-6886
Cellulaire : 418 928-1971
Télécopieur : 418 650-7075
Courriel : pelletierpierre@videotron.ca

Lévis, le 14 décembre 2018

Par courriel et dépôt au SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bur. 255
Montréal QC H4Z 1A2

**OBJET : Demande de modification des tarifs et conditions des services de transport
d'Hydro-Québec à compter du 1^{er} janvier 2019**

Dossier : R-4058-2018

Tarifs provisoires

Chère Consoeur,

L'AQCIE et le CIFQ ont pris connaissance de la demande du Transporteur visant à faire déclarer « provisoires » les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2019. Nous comprenons que le Transporteur veut obtenir une décision déclarant que les tarifs proposés par lui seront en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, mais le seront provisoirement, sujet à révision avec effet au 1^{er} janvier 2019 par décision finale de la Régie sur la demande principale.

Pour les motifs énoncés aux pages 1 et 2 de leur argumentation du 7 décembre 2018 (C-AQCIE-CIFQ-0023), l'AQCIE et le CIFQ recommandent que des intérêts courent en faveur de la clientèle si la Régie accepte de rendre la décision interlocutoire réclamée et si des tarifs inférieurs à ceux proposés sont finalement fixés. Alternativement, ils réitèrent leur suggestion de déclarer provisoirement en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019 des tarifs correspondant à une augmentation du tiers des tarifs actuels.

Je vous prie d'agréer, chère Consoeur, l'expression de mes meilleurs sentiments.



Pierre Pelletier

PP/sb